

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021





Éditeur responsable : Éric Gillet
Rédaction : l'équipe de RCN J&D
Crédit photos : Rémi Briand

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de RCN Justice & Démocratie et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position d'un de nos bailleurs.

©RCN Justice & Démocratie, tous droits réservés
Décembre 2022
www.rcn-ong.be
Publié en Belgique

SOMMAIRE

EDITO	2
CARTE D'IDENTITÉ	4
LA CARTE DES PARTENAIRES	5
NOTRE POLITIQUE PARTENARIALE	7
QUELQUES DATES CLÉS ...	8
JUSTICE CONCILIATRICE	12
JUSTICES TRANSITIONNELLES	16
JUSTICES POUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	20
NOS ÉTUDES	23
ÉLÉMENTS FINANCIERS	24



RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE PORTE TOUJOURS PLUS FERMEMENT LE FLAMBEAU DE LA NÉCESSAIRE SOLIDARITÉ ENTRE TOUS LES CITOYENS DU MONDE.

Toutes nos sociétés et la communauté des Etats sont confrontées à un enjeu majeur : celui de la cohésion sociale. La cohésion de l'Europe aussi bien que de chacun de ses Etats membres souffre d'une convergence de crises : réchauffement climatique, affolement des marchés de l'énergie, la guerre réapparue sur le sol européen, les inégalités creusées par une société néolibérale qui, toujours plus, appauvrit les pauvres et enrichit les riches, et ghettoïse les uns et les autres.

Les mêmes crises affectent exponentiellement le reste du monde. Entre les démocraties et les tenants de modèles autoritaires qui nient la liberté individuelle et les droits fondamentaux se joue un combat qui ne dit pas son nom mais qui n'en n'est pas moins réel et brutal. Les démocraties dites illibérales, dont des gouvernements élus remettent en cause l'Etat de droit, ainsi que les populismes de gauche comme de droite, toujours plus haut dans les urnes, attestent de la menace qui pèse sur la liberté. Les migrations par lesquelles des citoyens du monde tentent de survivre et de sauver leur dignité disloquent tant les sociétés d'origine que les sociétés de destination. Avec un continuum tragique : fuyant les atteintes à leurs droits fondamentaux, à commencer par leur vie, et l'absence de tout droit, ils ne rencontrent que pire au cours de leurs périples, y compris dans ces pays dont ils recherchent la protection, où ils provoquent maints écartèlements en donnant involontairement prétexte à des personnels politiques déboussolés pour flatter les bas-fonds de l'âme humaine.



Le tableau est sombre. On voudrait y apporter de l'espérance et, tout de même, de la joie. Un avenir désirable, dit-on parfois, ou un avenir tout court. C'est dans ces registres que RCN Justice et Démocratie tient un rôle positif, voire décisif, depuis sa création. Le rapport des activités de RCN pour 2021, que j'ai l'honneur d'introduire, démontre une fois de plus que l'action de RCN vaut la peine. Il y est question de cohésion sociale dans tous les chapitres. Ce n'est d'ailleurs pas la première année que c'est ainsi. La continuité de RCN sur ce thème est attestée depuis sa création. Mais compte tenu de l'état du monde, il est devenu fondamental de relever que c'est bien là le centre de gravité et la justification profonde de RCN. Comment procède-t-elle ? Il suffira de lire, mais autant tenter d'en cerner la substance.

Il n'est pas de cohésion sociale sans un partenariat entre toutes les parties prenantes. Un partenariat soigneusement égalitaire et inclusif. Entre les associations intervenantes, mais aussi avec les femmes, les hommes et les enfants concernés. Avec les autorités publiques également. Les Etats, les autorités décentralisées, les magistrats, les fonctionnaires de police, et de manière générale tous les intervenants publics que l'on rencontre dans chaque pays. La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) suppose un partenariat entre les genres. Ainsi en va-t-il entre autres des initiatives visant à faire évoluer les régimes matrimoniaux et le droit des successions. L'amélioration de la condition des détenus suppose une implication de ces derniers autant que des gardiens des prisons et des autorités publiques.

En toile de fonds, ou en filigrane, toujours, la Justice. Sous toutes ses formes. Dont la justice transitionnelle est à ce jour l'accomplissement le plus achevé. Elle est un processus holistique, qui relie toutes les dimensions de la vie de la société. Elle est tournée vers l'avenir, car elle entend justement créer les conditions d'un nouveau vivre ensemble. L'Europe pourrait s'en inspirer pour elle-même.

L'éradication des crimes de masse suppose bien entendu la lutte contre l'impunité, mais aussi une élévation de nos sociétés entières vers des niveaux de conscience et de courage toujours plus ambitieux. **Deux initiatives ont à cet égard illuminé l'année 2021. La conférence internationale sur 25 ans de justice en rapport avec le génocide perpétré contre les rwandais Tutsi, organisée à Kigali en novembre par notre équipe au Rwanda. Et la formation sous forme de webinaire destinée aux professionnels de la justice qui a eu lieu à l'automne à l'initiative du programme Europe sur le thème : Comment rendre la justice après des crimes de masse ?** Cette formation a rassemblé plus de quarante participants. Saluons aussi l'élargissement de nos activités au Burkina Faso. C'est toujours une joie d'embrasser un nouveau pays, une nouvelle communauté de citoyennes et de citoyens. Enfin, 2021 était la dernière année du programme quinquennal financé par la DGD, qui s'est clôturé de la manière la plus positive. Nous avons depuis lors enclenché le programme 2022-2026.

RCN Justice et Démocratie porte toujours plus fermement le flambeau de la nécessaire solidarité entre tous les citoyens du monde. Elle salue le courage avec lequel tant de nos amis et amies la pratiquent, souvent au péril de leur vie ou de leur intégrité. C'est chacun de nous qui doit affirmer la radicalité de nos valeurs et les défendre. L'action de RCN se veut ainsi humblement un hommage à ces femmes et ces hommes, à ces enfants aussi, qui sont en première ligne de ce combat, et qui tombent au front, chaque jour.

**Eric Gillet,
Président de RCN Justice & Démocratie**



Évaluation externe de l'impact des services dans les centres d'accompagnement intégré à Mwaro et Muramvya / Décembre 2021

CARTE D'IDENTITÉ

Il ne peut pas y avoir de société sans justice. La justice doit s'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels ; permettre le **dialogue** et le **maintien du lien social** ; être accessible à tous ; **instituer des normes et des pratiques positives** garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ; **lutter contre l'impunité des crimes les plus graves** et **respecter les principes de l'Etat de droit.**

NOS MISSIONS

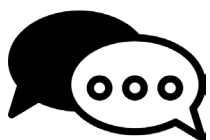
**Promouvoir
et appuyer
une justice de
proximité**

**Promouvoir
et appuyer
une justice
transitionnelle**

**Promouvoir
et appuyer
des pratiques
démocratiques**

**Sensibiliser
le public
européen à
la prévention
des conflits**

NOS PRINCIPES DE TRAVAIL



Stimuler le
dialogue
démocratique



Établir un partenariat
de long terme avec
la société civile et le
travail réseau



Comprendre le
contexte à l'appui de la
socio-anthropologie



Reconnaître le pluri-
juridisme (articulation
entre droit et coutumes)



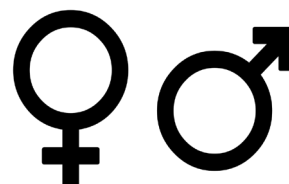
Avoir une attention
particulière à la
mémoire et à sa
transmission à
travers les arts



Porter un plaidoyer
constructif avec les
autorités basé sur
l'énonciation plutôt
que la dénonciation



Approche
basée sur le droit



Agir sur les
dimensions
structurelles de
l'inégalité de genre

NOS PARTENAIRES EN 2021

MAROC

Coordinatrice de projet :
ZAHRA ZAOUÏ

OUIDA AIN GHAZAL
(OAG 2000)



BURKINA FASO

Coordinatrice de projet
CHRISTELLE OUEDRAOGO

**CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES
SOCIOLOGIQUES ET DE DROIT
APPLIQUÉ (CINESDA)**



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Coordinateur : BAUDOUIN KIPAKA

ARCHE D'ALLIANCE (ARAL)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Directeur exécutif : YVES KAMBERE MUKE
CONGO MEN'S NETWORK (COMEN)



RWANDA

Représentante:
AKIMANA JULIETTE LATIFAH

PAX PRESS



RWANDA

Représentant:
ME. SAFARI GAHIZI
LAWYER OF HOPE



RWANDA

Représentant :
THÉOGÈNE RUSANGWA
**ASSOCIATION MODESTE
ET INNOCENT (AMI)**



RWANDA

Représentante :
MONIQUE MUNYANKINDI

HAGURUKA



RWANDA

Représentant :
JOSEPH NTAKIRUTIMANA

TUBIBE AMAHORO



BURUNDI

Présidente :
SONIA NDIKUMASABO
**ASSOCIATION DES
FEMMES JURISTES DU
BURUNDI (AFJB)**



BURUNDI

Présidente :
ESPÉRANCE NIJEMBAZI

**COLLECTIF DES
ASSOCIATIONS ET ONGs
FÉMININES DU BURUNDI
(CAFOB)**



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

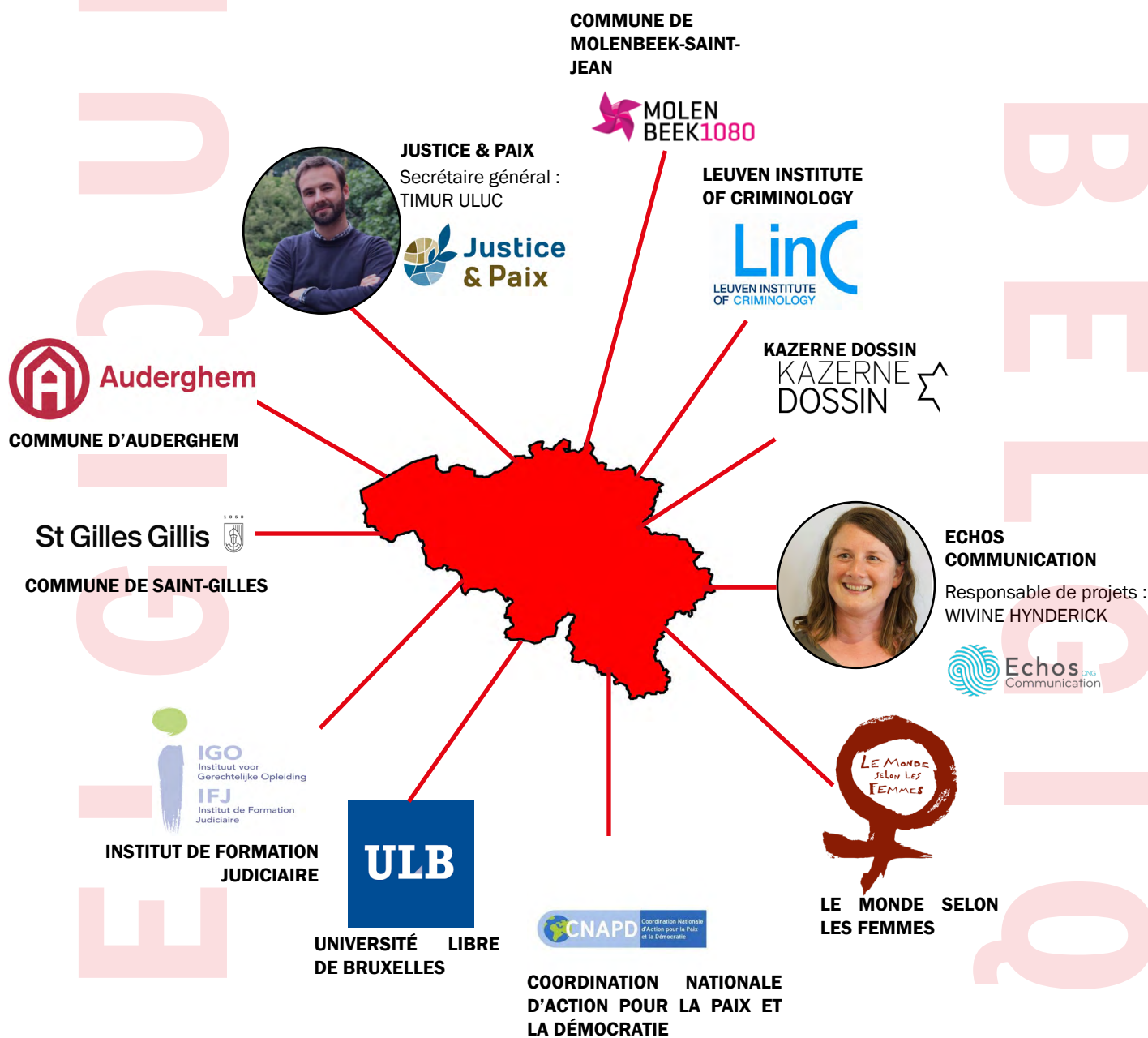
Coordonateur Régional :
DIMANCHE KAKULE KINYAMWANZA
FORUM DES AMIS DE LA TERRE (FAT)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Directrice provinciale :
FLORENCE KAVIRA
**UNION CONGOLAISE DES FEMMES
DES MÉDIAS (UCOFEM)**





NOTRE POLITIQUE PARTENARIALE



L'année **2021** a été une année importante pour **notre dynamique partenariale** qui a profité des enjeux liés à la conclusion du programme quinquennal DGD 17 – 21 et de l'écriture du DGD 22 – 26.

C'est ainsi que le nouveau programme de 5 ans a cette fois-ci été entièrement travaillé en co-construction avec les **13 partenaires d'implémentation DGD** de RCN J&D **à l'international**. Cela nous a permis de les impliquer à toutes les étapes du montage de projet depuis l'élaboration de la Théorie du Changement, en passant par l'analyse de risques, le système de suivi et évaluation jusqu'à l'établissement des Budgets.

Les **leçons apprises du programme DG 17 – 21** ont été également un travail fondateur pour **nourrir les évolutions proposées** sur le programme DGD 22 – 26 et notamment la rédaction d'une note stratégique pour encourager le passage d'une logique de :

- renforcement de capacités à une dynamique en réseau d'**organisations apprenantes**,
- capitalisation des connaissances à une **dynamique d'intelligence collective** du réseau « RCN J&D ».

Nous avons favorisé **la relation égalitaire** en nous appuyant réciproquement sur les **complémentarités des actions** et approches pour la réalisation de programme et l'atteinte d'objectifs communs. Chaque terrain d'opération a ainsi été doté d'un **résultat transversal centré sur l'apprentissage** avec l'esprit que nous avons tous à apprendre et à partager nos savoir-faire et nos expertises. Cette logique s'étend également à nos partenaires institutionnels.

2021 a aussi été l'occasion de la **création d'un nouveau partenariat au Burkina Faso** entre le **CINESDA et RCN J&D** pour le lancement d'un nouveau projet.

Sans oublier l'obtention du Global Education Network obtenu en partenariat avec **ECHOS COMMUNICATION** sur le projet de parcours citoyens du programme Belgique.

QUELQUES DATES CLÉS...

BELGIQUE

17 février 2021

SORTIE DE L'ÉTUDE EN COLLABORATION AVEC «LE MONDE SELON LES FEMMES» : LIEN ENTRE GENRE ET PERCEPTION ÉMOTIONNELLE DS VIOLENCES CHEZ LES 16-18 ANS

Lien entre **genre** et **perception émotionnelle des violences** chez les 16-18 ans

"Savoir n'est pas changer"

Analyse des résultats d'une enquête sur le lien entre le genre et la perception émotionnelle des violences de masse et du harcèlement scolaire chez les jeunes de 16 ans à 18 ans et pistes d'action



21 mai 2021

RENFORCEMENT DU PLAIDOYER : WEBINAIRE JUSTICE, MÉMOIRE ET COHÉSION SOCIALE



BURKINA FASO

15 juillet 2021

CÉRÉMONIE DE LANCEMENT DU PROJET DE «RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCÈS À LA JUSTICE, DE PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PAIX»



27 septembre 2021

ATELIER DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LE BIEN-FONDÉ ET L'IMPORTANCE DE LA PAIX SOCIALE



BURUNDI

8 mars 2021

ATELIER NATIONAL SUR LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS ÉCONOMIQUES DES FEMMES À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



24 juin 2021

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AVEC LES CENTRES INTÉGRÉS MPORE ET HUMURA



MAROC

13 décembre 2021

ATELIER DE CAPITALISATION ET DE CLÔTURE DU PROGRAMME TAMALLOUK I



17 décembre 2021

FORMATION DES MAGISTRATS SUR LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET LA PRISE DE DÉCISION



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

18 février 2021

VISITE DU COORDINATEUR GÉNÉRAL DE RCN JUSTICE
& DÉMOCRATIE



26 juin 2021

VISITE DE LA COALITION CONTRE LA TORTURE
DANS LES COMMUNES CIBLES À L'OCCASION DE LA
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN AUX
VICTIMES DE LA TORTURE



RWANDA

25 mai 2021

REMISE DES DOCUMENTS DE POLITIQUE DE
PLAIDOYER AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE



17 & 18 novembre 2021

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES 25 ANS DE
LA JUSTICE LIÉE AU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE
LES TUTSI AU RWANDA



JUSTICE CONCILIATRICE

La conciliation est un processus de concertation, grâce auquel les parties entre lesquelles il existe un différend s'entendent, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers (juge, expert judiciaire ou autre), pour y mettre un terme. Dans les systèmes coutumiers africains, le juge exerce toujours un rôle de conciliateur dans les matières civiles et les petits délits.

LA RÉCONCILIATION ET LA COHÉSION SOCIALE À TRAVERS L'EXÉCUTION AMIABLE DES DÉCISIONS DE JUSTICE AU RWANDA



Au Rwanda, le retard dans l'exécution des décisions de justice se mesure en dizaines de milliers de cas. La réduction de cet énorme arriéré est une priorité du gouvernement. Ces décisions comprennent principalement les jugements rendus par les juridictions ordinaires et les juridictions Gacaca spécifiquement pour les cas liés au génocide contre les Tutsis mais aussi les décisions rendues par les Comités Abunzi.

La loi portant code de procédure civile, commerciale, sociale et administrative donne le mandat d'exécution des jugements aux Huissiers de Justice. **L'innovation fondamentale au Rwanda réside dans la coexistence d'un corps d'Huissiers non-professionnels à côté de celui d'Huissiers professionnels.** Les huissiers non professionnels peuvent occuper le rôle de secrétaires exécutifs de Cellules, de Secteurs ou de Districts ainsi que celui d'agents au sein de des Maisons d'Accès à la Justice qui se trouvent dans chacun des **30 districts du pays**. En plus d'être des huissiers de proximité vivant au plus près de la population bénéficiaire, cette innovation présente pour les populations, le bénéfice de fournir gratuitement le service d'exécution des décisions alors que le service des huissiers professionnels est payant.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES HUISSIERS NON-PROFESSIONNELS

Dans le cadre du projet UBU-ITUZE IWACU, RCN J&D a renforcé les capacités des Huissiers non-professionnels de Cellule et de Secteur afin d'être mieux préparés à l'exécution des jugements.

Ce renforcement a été fait à travers un **partage de connaissances et de savoir dans 6 Districts d'intervention**. Les huissiers non-professionnels ont été accompagnés pendant l'exécution des jugements, notamment dans l'exécution de jugements à travers le système IECMS, et l'exécution volontaire et amiable des jugements. Cet appui a significativement contribué à la réconciliation et à la cohésion sociale, car de nombreux cas d'arriérés étaient des jugements Gacaca. **Après des séances de sensibilisation sur la possibilité de règlement à l'amiable du litige lié à l'exécution de la condamnation Gacaca, les Huissiers non-professionnels ont aidé les parties à trouver elles-mêmes des modalités de règlement à l'amiable (environ 2439 dossiers GACACA).**

EN 2021

121 706 personnes sensibilisées sur leurs droits

352 de conciliateurs des comités Abunzi renforcés

6 605 bénéficiaires d'aide juridique

RENFORCER LES MOYENS D'ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO



Au Burkina Faso, le secteur de la justice est miné par de multiples difficultés eu égard au contexte sécuritaire et humanitaire sans précédent depuis ces cinq dernières années. En effet, la justice peine à enrayer le cycle de violence et de violation des droits dont sont victimes les populations. Plusieurs facteurs en sont les causes : la capacité du système judiciaire (nombre insuffisant de magistrats pour répondre à la demande de justice, soit 2 magistrats pour 100.000 habitants), le maillage territorial (il est difficile pour les populations rurales de recevoir les services des auxiliaires de justice comme les avocats, les huissiers, car l'ambition de rapprocher la justice du justiciable fait défaut), l'inadéquation de certains textes législatifs (certains textes sont conformes aux standards internationaux et ne sont pas adaptés à la réalité du pays), les lenteurs de jugement et le faible impact de l'assistance judiciaire.

Il convient de souligner qu'au Burkina, certains textes législatifs encadrent la justice conciliatrice.

Il s'agit par exemple de la loi portant médiation en matière civile et commerciale qui vise à faciliter le recours à la médiation pour résoudre les litiges d'ordre contractuel dans les matières sus-visées. Aussi, la loi du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et le Décret du 3 avril 2011 portant attributions, composition organisation et fonctionnement de la Commission de Conciliation Foncière Villageoise, organisent ces commissions locales pour réguler les conflits fonciers ruraux par le dialogue, la conciliation, la médiation et le dressage de procès-verbaux. En cas de non conciliation le litige est porté devant les juridictions compétentes.

UN APPUI LOGISTIQUE ET FINANCIER À LA MAIRIE DE DÉDOUGOU

Le projet de renforcement des moyens d'accès à la justice, de promotion de la cohésion sociale et de la paix mis en œuvre par le CINESDA et RCN J&D, de concert avec la Mairie de Dédougou apporte un appui logistique et financier à la mise en place de ces commissions de gestion du foncier rural dans la commune de Dédougou. De plus, par le biais des ateliers de sensibilisation à l'endroit des administrations déconcentrées de l'Etat et des magistrats de la zone d'intervention, le projet vise la vulgarisation de la loi de 2012 portant sur la médiation civile et commerciale dans le but de désengorger les juridictions.

EN 2021

564 personnes sensibilisées
sur leurs droits

32 personnes formées sur
la prévention et le règlement
alternatif des conflits

RECONNAISSANCE ET COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ACTEURS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



bénéficié de différentes formations et de coaching afin d'améliorer leurs techniques de médiation-conciliation, de rédaction de procès-verbaux et de compléter des registres de suivi. Dans une logique de partage et de recherche de complémentarité, ces acteurs ont créé dans chaque localité des cadres de concertation pour résoudre des cas pratiques entre pairs, échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées, harmoniser leurs approches. Des activités génératrices de revenu ont été mises en place afin d'autonomiser ces cadres de concertation, les recettes issues des activités économiques étant chargées de financer l'organisation de futures réunions.

A l'issue de cette expérience, nous avons constaté une **amélioration du taux de satisfaction des**

populations vis-à-vis de toutes les catégories d'acteurs (chefs, leaders communautaires, structures associatives et acteurs étatiques), ainsi qu'une augmentation globale du taux de résolution de conflits. Cette initiative de renforcement de capacités des acteurs locaux de résolution de conflits, de clarification des rôles et de reconnaissance réciproque entre acteurs a donc contribué à une amélioration de l'offre locale de justice.

Le recours explicite à la médiation et à la conciliation dans le droit congolais, s'il reste modeste et parcellaire (droit du travail, de la famille, commercial, conflits fonciers et agricoles, justice des mineurs), peut néanmoins s'étendre à l'ensemble des affaires civiles pour lesquelles les parties à un conflit sont libres de trouver un accord, par elles-mêmes ou avec l'appui du tiers de leur choix. A cela s'ajoute la justice coutumière dont la loi prévoit qu'elle est rendue par le président du Tribunal de paix entouré de deux juges assesseurs, alors qu'en pratique elle est délivrée par les chefs traditionnels et locaux, en dehors du système judiciaire.

Ce pluralisme des acteurs associé au pluralisme juridique et au décalage entre la pratique et le droit, induit une méfiance réciproque voire une concurrence entre les différents acteurs qui ne favorise pas l'existence d'une offre locale de justice au service des justiciables. Ceci s'avère particulièrement aux citoyens les plus modestes qui ne disposent pas du capital financier, éducatif et social nécessaire pour se frayer un chemin dans les méandres du système de justice congolais.

DES FORMATIONS POUR AMÉLIORER LES TECHNIQUES DE MÉDIATION-CONCILIATION

Pour apporter des pistes de solution, **une expérience a été menée par trois organisations de la société civile, Congo Men's Network, Forum des Amis de la Terre et l'Union Congolaise des Femmes des Médias, avec RCN J&D, entre 2018 et 2021 dans les localités de Matanda, Bweremana et Karuba de la Province du Nord-Kivu.** Soixante acteurs locaux de résolution de conflits ont pris part à cette expérience, parmi lesquels des chefs traditionnels et locaux, des leaders communautaires et des structures associatives. Ils ont

EN 2021

105 acteurs locaux de résolution de conflits appuyés pour le développement de pratiques qualitatives de résolution de conflits

JUSTICES TRANSITIONNELLES

Les justices transitionnelles sont l'ensemble des stratégies judiciaires et non judiciaires adoptées par les sociétés pour remédier à des violations massives des droits de l'homme. Les mécanismes de Justice Transitionnelles sont au cœur de la reconstruction du tissu social de société au lourd héritage.

FORMER LES PROFESIONNELS DE LA JUSTICE EN BELGIQUE



Ces dernières années, l'idée que les tribunaux nationaux aient une compétence universelle pour les crimes les plus atroces (crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides, est devenue, pour de nombreux cas, une réalité).

La mission Belgique, en partenariat avec le Leuven Institute of Criminology (LINC) de la KU Leuven, l'Institut de Formation Judiciaire et la Kazerne Dossin, ont donc organisé plusieurs formations au cours de l'année, afin de renforcer les compétences des professionnels de justice face à des crimes de masse. Les participants étaient invités à réfléchir aux défis engendrés lors de procès impliquant des violences de masse sur la base d'une étude de cas du génocide rwandais contre les Tutsis en 1994 et accompagnée des interventions d'Éric Gillet, président de RCN Justice & Démocratie et François-Xavier Nsanzuwera (membre du comité d'administration). Les réflexions intégraient 3 niveaux d'analyses :

- Macro : Comment rendre justice après des crimes internationaux ?
- Méso : Quel rôle jouent les professionnels de la justice dans une société polarisée ?
- Micro : Quels défis le professionnel de la justice doit-il relever personnellement lorsqu'ils traitent ces affaires intenses ?

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE PARTENAIRE DU CERTIFICAT INTERDISCIPLINAIRE EN JUSTICES TRANSITIONNELLES

L'année 2021 a été l'année préparatoire à la mise en œuvre d'une formation interdisciplinaire francophone en justices transitionnelles de laquelle RCN Justice & Démocratie est partenaire. Fruit d'une collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles et l'Université Catholique de Louvain, ce programme est soutenu par l'Académie de Recherche d'Enseignement Supérieur (ARES). L'objectif de la formation est d'offrir aux participants une bonne compréhension des fondamentaux des justices transitionnelles. Au terme de celle-ci, les participants seront à même d'analyser la validité d'un processus mis en place dans une société en transition. L'idée est d'aller au-delà des réflexes juridiques et de laisser les étudiant.e.s explorer différentes stratégies formelles, informelles, judiciaires, non-judiciaires, ainsi que les cinq axes de la justice transitionnelle :

- Le droit de savoir
- Le droit à la justice
- Le droit à la réparation
- Les garanties de non-renouvellement des violations
- Le devoir de mémoire.

RCN J&D est un des financeurs des bourses du minerval pour soutenir des étudiants des pays en transition. Dans le cadre de l'édition 2023, l'ARES attribuera des bourses aux participants des différents pays dans le monde.

EN 2021

504 d'élèves sensibilisés aux mécanismes qui mènent aux violences de masse

132 nombre d'acteurs de la justice formés

2347 nombre d'acteurs de l'ECMS informé sur nos activités

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES 25 ANS DE LA JUSTICE LIÉE AU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA



A l'initiative de RCN Justice & Démocratie et de ses partenaires rwandais, et grâce au soutien de la Coopération belge au développement, Kigali a accueilli les 17 et 18 novembre 2021, une conférence internationale de haut niveau visant à produire une réflexion rétrospective sur le travail accompli par la justice à la suite du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda afin de tirer des enseignements pour la sauvegarde, la pérennisation et la capitalisation des acquis en matière mémorielle.

Au regard de la période et des restrictions liées à la lutte contre la pandémie de la Covid-19, la conférence s'est tenue en hybride avec une centaine de participants en salle, sur place à Kigali, et une autre centaine de participants présents en permanence sur les réseaux

sociaux où la conférence était diffusée en direct. Les participants (universitaires, acteurs de la justice, etc.) tant en présentiel qu'en virtuel étaient au niveau du Rwanda avec les juridictions ordinaires et les juridictions spécialisées Gacaca, au niveau international avec les Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et le Mécanisme résiduel des tribunaux pénaux internationaux (IRMCT) qui lui a succédé et en au niveau de la justice des Etats – tiers connaissant du contentieux du génocide sur la base du principe de la compétence universelle.

UNE FORTE PARTICIPATION DES AUTORITÉS RWANDAISES

De manière plus détaillée l'on notait une forte participation des autorités rwandaises du secteur de la justice, dont le Président de la Cour Suprême et Chef Justice, Honorable Faustin Nteziyayo, le Ministre de l'Unité et de l'engagement civique, Dr. Jean Damascène Bizimana, Le Procureur Général du Rwanda, M. Aimable Havugiyaremye, la Présidente de la Commission rwandaise de réforme du droit, Mme Providence Umurungi, le Bâtonnier sortant, Me Julien Kavaruganda, le Bâtonnier entrant Me Moïse Nkundabarashi, l'ancien bâtonnier Me Gatera Gashabana, des représentants des cours et tribunaux à différents niveaux, ceux des organisations de la société civile, des organisations des victimes dont le Président de la principale organisation, Ibuka. Au plan international, l'on notait la participation de M. Adama Dieng, ancien Greffier en chef du TPIR, de M. Monsieur Serge Brammertz, Procureur



en Chef du Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux (MTPI), M. François Xavier Nzanzuwa , ancien avocat général du Bureau du procureur au TPIR, M. Eric Gillet, avocat des victimes dans plusieurs procès du contentieux du génocide en Belgique, Dr. Damien Vandermeersch, ancien Juge d'instruction, notamment dans l'affaire dite des « quatre de Butare », Avocat Général près la Cour de Cassation belge, Professeur d'Université et d'autres universitaires telles que Mesdames Valérie Rosoux, Directrice de Recherche à l'Université Catholique de Louvain et Ornella Rovetta, Chercheuse post-doctorante, Université Libre de Bruxelles/Vrije Universiteit Brussel. L'on notait aussi une forte présence du corps diplomatique représenté à Kigali, notamment les ambassadeurs de Belgique, de France et de l'Union Européenne.

Les participants ont souligné qu'avec la justice, Il y a tout d'abord la reconnaissance du génocide et de la souffrance des victimes. Il y a aussi le rétablissement de la vérité, la création d'une mémoire et d'un rempart contre le négationnisme. Il y a également la réinsertion des condamnés et la réconciliation. Serge Brammertz a souligné l'évolution dans le rôle des juridictions internationales, notamment le Mécanisme qui a succédé au TPIR qui conçoit son rôle comme un accompagnateur des juridictions rwandaises ou d'autres juridictions si nécessaire, plutôt que comme une entité de jugement.

LUTTE CONTRE LE NÉGATIONNISME, RÉHABILITATION DES VICTIMES ET PÉRENNISATION DE LA MÉMOIRE

Les deux jours de travaux ont permis de faire un large bilan du travail judiciaire accompli au Rwanda au niveau international et au niveau des Etats-tiers à la fois en matière de lutte contre l'impunité, mais également en termes de de réhabilitation des victimes et promotion de la cohésion sociale, ainsi que de lutte contre le négationnisme et pérennisation de la mémoire.



JUSTICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES PAR L'AMÉLIORATION DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU MAROC

Avec sa Constitution de 2011, qui constitue une véritable charte des droits humains, la loi spécifique de lutte contre les VBG (103.13) et la signature de « La Déclaration de Marrakech » pour mettre fin à la violence contre les femmes, signée le 8 mars 2020, le Maroc est doté de plusieurs textes juridiques allant dans le sens la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) défendue par RCN Justice & Démocratie au Maroc. Pourtant, dans les faits, les inégalités se creusent davantage et le taux de violence faite aux femmes est inquiétant. C'est dans ce contexte que s'inscrit le programme de promotion de l'égalité femmes-hommes par l'amélioration des mécanismes de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre, le programme Tamallouk I, mis en œuvre par RCN et l'Association OAG, son partenaire marocain, dans la région de l'Oriental.

L'objectif d'OAG est de remettre l'humain au centre du processus de développement, notamment au travers d'un plaidoyer pour l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux, et de favoriser la participation effective des femmes et es filles dans la société, pour une société plus juste.

Pour ce faire, OAG cible deux types de publics :

- **les détenteurs d'obligations** que sont les magistrats, la police, la gendarmerie et les acteurs sociaux et en charge de fournir des réponses adéquates aux femmes victimes des violences.
- **les titulaires des droits** : les femmes et les hommes, afin de leur permettre d'agir et de prendre leurs destins en main. Sur le terrain, l'appui des différents acteurs cibles se traduit par une série d'actions telles que le renforcement de leurs connaissances et capacités pour un meilleur traitement des cas de VBG, l'échange de bonnes pratiques et la mise en dialogue des différents corps de la justice au sein d'un séminaire national adressant les défis et contraintes de la prise en charge des survivants (victimes de violences).

EN 2021

70 personnes sensibilisées aux violences basées sur le genre

20 bénéficiaires de l'assistance judiciaire

4 ateliers de formations d'échanges



SENSIBILISER AU DROIT SUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAUTAIRE DES VICTIMES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU BURUNDI



La Stratégie nationale d'aide légale (SNAL) de 2018-2022 prévoit l'instauration des bureaux d'aide juridique au niveau de chaque commune. Elle prévoit l'assistance juridique qui englobe les actions de sensibilisation/information au droit, l'orientation, le référencement et les services de médiation. Elle prévoit également l'assistance judiciaire qui est la représentation par des avocats devant les tribunaux.

En appui à cette stratégie, **RCN J&D et ses partenaires locaux ont installé des Centres d'Accompagnement Intégré dans 6 communes des 3 provinces d'intervention.** En plus de ces centres, les juristes animateurs et les psychologues effectuent des descentes perlées dans 3 autres communes à forte prévalence des violences basées sur le genre.

A la suite des activités de sensibilisation au droit axées sur la prévention et l'accompagnement communautaire des victimes de VBG, les centres d'accompagnement intégré reçoivent les victimes desdites violences qui viennent se confier d'abord aux psychologues. Selon les besoins particuliers des victimes, soit elles sont référées à une structure sanitaire (cas de violences physiques ou sexuelles), soit au juriste animateur et à l'avocate d'AFJB (besoin d'assistance juridique et judiciaire).

Afin de mieux préparer la réponse administrative, sanitaire ou judiciaire sensible au genre, **des réunions de coordination des acteurs de la chaîne pénale et de prise en charge sociale des victimes de VBG sont organisées régulièrement.** Sous le patronage du coordinateur du Centre de Développement Familial et Communautaire (qui relève du Ministère du Genre), ces réunions

se tiennent tous les trois mois et sont facilitées logistiquement et techniquement par l'AFJB. Cela permet une responsabilisation partagée des acteurs et intervenants en matière de prévention, de répression des VBG et de protection des victimes de ces violences.

EN 2021

310 victimes de VBG ont bénéficié d'une assistance juridique

103 juges ont été formés sur l'articulation entre la loi et la coutume en matière des droits économiques des femmes bénéficiaires de l'assistance judiciaire

178 femmes ont bénéficié d'une assistance judiciaire

NOS ÉTUDES EN 2021

MAROC

ÉTUDE ANALYTIQUE DES DÉCISIONS JUDICIAIRES DANS LES AFFAIRES DE VIOLENCES BASÉES DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL



معالجة حالات العنف القائم على النوع الاجتماعي
من طرف القضاء على مستوى جهة الشرق
دراسة قانونية تحليلية للنماذج أحكام قضائية



برنامج "بلدك" (2017-2021)

L'objectif de cette étude était d'analyser l'évolution des modèles de jugements judiciaires émis par les juridictions du Royaume dans les affaires de violences basées sur le genre (VBG) dans la Région de l'Oriental. Ce travail, réalisé sur deux ans, avait également pour but de mettre en lumière le niveau d'efficacité des mécanismes de prévention et de protection en matière de criminalisation des VBG dans la région.

BURUNDI

ÉTUDE COMPARATIVE DU DROIT ÉGALITAIRE SUR LE PATRIMOINE FAMILIAL DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU BURUNDI



ÉTUDE COMPARATIVE DU DROIT ÉGALITAIRE
SUR LE PATRIMOINE FAMILIAL
DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU BURUNDI



Réalisée par RCN Justice & Démocratie,
en partenariat avec l'Association des Femmes Juristes du Burundi
Consultant : Dr Emery NUKURI
Bujumbura, décembre 2021

L'accès au patrimoine n'est ni égalitaire ni harmonisé au Burundi. Cette inégalité de traitement génère des conflits intra et extra-ménages. Portés devant les tribunaux, il arrive qu'au sein d'un tribunal les juges tranchent différemment les dossiers, tous se prévalant d'appliquer la coutume. L'objet de cet étude a été de documenter les différentes pratiques en matière d'accès au patrimoine, d'en faire une analyse comparative et de promouvoir les meilleures

pratiques. Elle a notamment permis de mettre en évidence les bonnes pratiques régionales et celles à améliorer, les facilités et les obstacles régionaux ainsi que les actions concrètes à réaliser, sous forme de recommandations. L'objectif ? Faire changer les mentalités et les considérations des Burundais en matière du droit égalitaire sur le patrimoine familial.

BELGIQUE

LIEN ENTRE GENRE ET PERCEPTION ÉMOTIONNELLE DES VIOLENCES CHEZ LES 16-18 ANS



L'enquête, établie en collaboration avec le Centre de Recherche de l'Université Libre de Bruxelles (CeScuP) et Le Monde selon les femmes, porte sur le lien entre le genre et la perception émotionnelle des violences de masse et du harcèlement scolaire. Elle a été menée auprès de 320 élèves âgés de 16 à 18 ans dans l'enseignement secondaire supérieur francophone et néerlandophone, entre le 10 mars et le 2 avril 2021. Des différences de réactions entre filles et garçons ont été relevées, ainsi qu'une

motivation d'intensité inégale entre les unes et les autres pour agir afin de prévenir ces violences. À la suite des résultats, 8 pistes d'action ont pu être formulées pour travailler l'empowerment, afin de permettre aux filles et aux garçons de vouloir et pouvoir s'engager dans la lutte contre les différents types de violences.

BURKINA FASO

RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE, ET PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PAIX AU BURKINA FASO

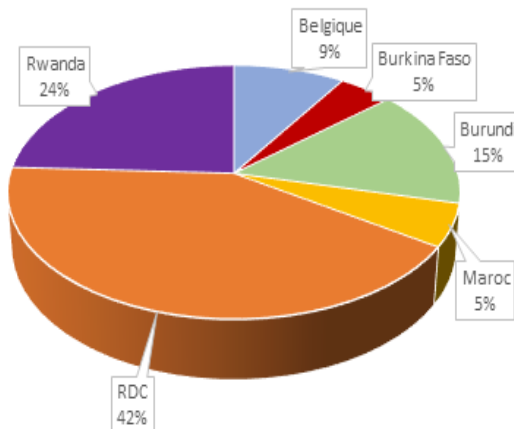


Les conflits fonciers s'intensifient avec la pression foncière liée à l'urbanisation galopante, l'accaparement des terres par des sociétés immobilières, et la conciliation. Les conflits les plus importants par ordre de récurrence sont des conflits liés à l'exploitation de la terre et ceux qui opposent agriculteurs et éleveurs. Pour les résoudre, cette étude montre que les mécanismes privilégiés restent la médiation et la conciliation avec cependant, une faible implication des

femmes dans ces mécanismes. La cohésion sociale au sein de la commune de Dédougou est toutefois jugée bonne par 79,19% des enquêtés contre 14,03% qui la juge passable ou inquiétante.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Programmes



NOS DÉPENSES

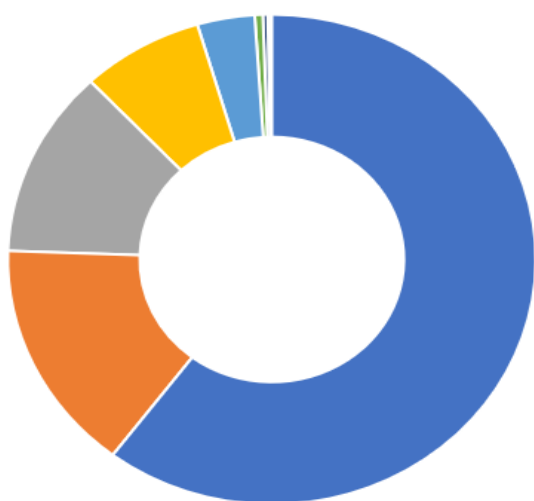
L'année 2021 est marquée par une augmentation très significative du budget dépensé par les programmes. Nous avons atteint 4.113 K€, contre 2.895 K€ en 2020 et 3.224 K€ en 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le rattrapage effectué dans la réalisation des activités du programme DGD quinquennal et dans l'exécution du budget qui avaient pris un certain retard en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19.

L'ouverture d'un nouveau programme au Burkina Faso courant de 2021 contribue, dans une moindre mesure, aux chiffres de cette année.

Le programme RDC reste le programme le plus important pour RCN Justice & Démocratie. Il représente, comme l'an passé, 42 % des dépenses globales.

Le programme Rwanda est en léger recul. Il représente 24 % (contre 29 % en 2020) malgré l'obtention d'un financement auprès de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération, qui vient cofinancer un projet initié en 2019 sur un financement de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Sources de financement



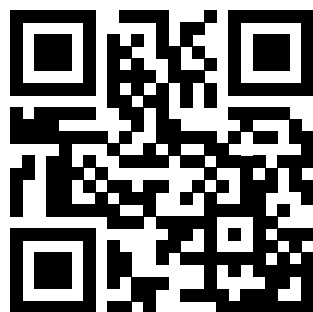
NOS SOURCES DE FINANCEMENTS

Les deux principales sources de financement restent pour RCN J&D, la Coopération Belge au Développement (60 %) et l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (15 %).

Notre forte dépendance aux financements de la Coopération Belge au Développement s'explique par le rattrapage du retard dans l'exécution du programme et du budget du fait de la pandémie de Covid-19.

Des efforts ont pourtant été réalisés avec l'obtention d'un financement de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération au Rwanda, et le renouvellement de financements avec l'Union Européenne pour la poursuite de certains projets en RDC, et ce dans un contexte qui reste difficile pour diversifier nos sources de financements.

L'objectif reste pour RCN J&D de s'assurer d'une plus grande diversité de sources de financements.



**POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ,
RETROUVEZ-NOUS SUR :**

rcn-ong.be



